

## EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'544'000.- destiné à financer le renouvellement du SI de la Police cantonale du commerce**

### 1 PRÉSENTATION DU PROJET

#### 1.1 Résumé

L'objectif de cet EMPD est d'obtenir le financement nécessaire afin de développer un nouveau logiciel lié à la gestion informatique de la délivrance d'autorisations administratives par la Police cantonale du commerce (PCC) rattaché au Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

En effet, à ce jour la PCC utilise un logiciel (PETALE) développé en 2003 et dont l'obsolescence technologique ne permet plus de procéder à des mises à jour, ce qui rend indispensable le développement d'un nouveau logiciel nommé SIRA (Système Informatique de Régulation des Activités réglementées).

Ce logiciel SIRA sera directement connecté au " Système d'information financier " de l'Etat de Vaud (SIF) via le logiciel SAP et aux différents registres cantonaux (registres des personnes physiques et morales par exemple).

SIRA permettra également d'intégrer la gestion des futures autorisations liées à la révision des lois LEAE et LVCR, qui ont pour but d'introduire de nouvelles dispositions concernant le transport de personnes à titre professionnel (*voir l'EMPL modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et la loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR) et Rapport du CE au GC sur le Postulat Mathieu Blanc et consorts - pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes (15\_POS\_131)*).

Selon la DSI, un cahier des charges basé notamment sur le futur règlement d'application est indispensable pour permettre au mandataire informatique de chiffrer le coût d'intégration de ce futur registre dans SIRA. Dans l'attente du développement de SIRA, dont les premiers travaux de conception ne devraient intervenir qu'à la fin 2018, ce nouveau registre sera implanté dans le logiciel actuel PETALE de la PCC, de la façon la plus légère possible afin de réduire au maximum les coûts. Cette transition permettra de mettre en application les modifications légales exposées dans l'EMPL dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'entente avec la DSI, les frais de développement de PETALE seront pris en charge par cette dernière via le budget dédié aux évolutions de PETALE.

L'intégration finale de ce nouveau registre dans SIRA nécessitera certainement un crédit additionnel. Le cas échéant, et comme convenu avec la DSI, cette requête sera présentée en temps voulu au Conseil d'Etat.

Le budget d'investissement pour ce logiciel est de **CHF 2'544'000.-** alors que le budget de

fonctionnement se monte à **CHF 436'800.-** par année (hors charges d'amortissement et d'intérêts).

## 1.2 Préambule

Outre les outils bureautiques standards à l'Etat de Vaud, le système d'information du SPECo repose en partie sur un logiciel – PETALE –, utilisé par la PCC et dont l'obsolescence a conduit la direction du service, dès 2008, à projeter une refonte intégrale de l'informatique métier du service.

A ces fins, d'importants travaux préparatoires ont été réalisés à ce jour, comme autant de prérequis indispensables à l'élaboration du présent EMPD, à savoir :

- a. Novembre 2011 : réalisation du schéma directeur du système d'information de l'ensemble du service (anciennement SELT), et premières versions du mandat de projet et de la grille montrant l'opportunité des projets.
- b. Février 2012 : premier rapport de l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA) sur la PCC : " Revue de l'organisation et du fonctionnement de la PCC – Etat des lieux, analyses et pistes d'amélioration ".
- c. Novembre 2012 : second rapport de l'UCA sur la PCC : " Etude du processus d'autorisation de la PCC – Analyse de l'existant, propositions et conditions de mise en œuvre ".
- d. Courant 2013 : intégration des 50 formulaires " Cyberadministration " dans le projet de refonte du SI-SPECo.
- e. Courant 2013 : recensement des exigences mises en évidence dans le schéma directeur.
- f. Courant 2013 : recueil des solutions mises en œuvre dans d'autres cantons.
- g. Courant 2013 : évaluation des gains en efficacité par la solution informatique projetée.
- h. Courant 2013 : modélisation des principaux processus au sein des unités " Entreprises " et " Economie régionale ".
- i. Fin 2013 : rédaction de la première version du cahier des charges.
- j. Courant 2014 : initialisation de la démarche de dématérialisation des supports papier.
- k. Courant 2015 : compléments des exigences dans le cahier des charges (backlog établi selon la démarche Agile).
- l. Courant 2016 : refonte des processus cibles métier de la PCC.
- m. Courant 2016 : début des travaux en vue d'établir le catalogue des prestations lié au portail de la cyberadministration de l'Etat de Vaud.
- n. En 2016 : lancement de l'appel d'offres (AIMP) et sélection des solutions.

Ayant réalisé l'ensemble des démarches préparatoires susmentionnées, la PCC aspire depuis plusieurs années à un changement de son système d'information.

En effet, outre l'obsolescence technique de l'application PETALE, l'évolution du socle informatique déployé à l'échelle de l'ensemble de l'administration cantonale vaudoise (développement des registres centralisés, dont le Registre des entreprises, déploiement de la cyberadministration et mise en fonction du nouveau système d'information financier SIF, notamment) offre un environnement des plus propices à la refonte complète du logiciel PETALE. Ainsi, cette nouvelle donne, couplée à la mise en œuvre de la nouvelle solution métier SIRA pour la PCC, permettra conjointement de non seulement rapprocher les citoyens/entreprises des services et prestations délivrés par la PCC, mais encore d'accroître significativement la rationalisation et la sécurisation des processus-métiers de la PCC par une informatisation des tâches et une standardisation des flux de travail. Ainsi, les collaboratrices et

collaborateurs du service pourront concentrer leurs énergies sur l'accomplissement de tâches à haute valeur ajoutée dans le domaine de l'analyse des dossiers.

### 1.3 But du document

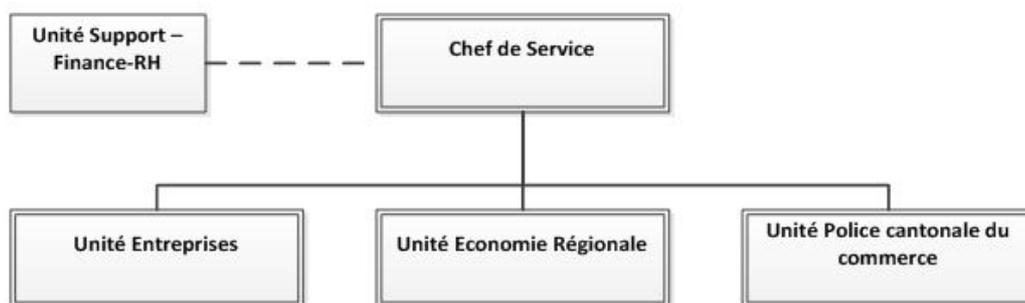
Le présent EMPD a pour objectif d'obtenir le financement nécessaire à la création d'un nouveau logiciel (SIRA) en remplacement du logiciel actuel PETALE de la PCC, permettant notamment l'intégration de la cyberadministration, de la dématérialisation, des registres développés par l'Etat de Vaud (RCPers, RCEnt) intégrant un interfaçage résolument indispensable avec le système financier de l'Etat de Vaud SIF (logiciel SAP).

### 1.4 Analyse de la situation actuelle

Le SPECo est rattaché au Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS).

Les missions du service se décomposent en deux grandes familles. L'une, afférente à la politique d'appui au développement économique du canton, menée par l'Unité Entreprises (UE) et l'Unité Economie Régionale (UER). L'autre, en lien avec la protection du consommateur au travers des activités placées sous la responsabilité de la Police cantonale du commerce (PCC). Le service compte 30 collaborateurs.

Son organigramme se présente comme suit :



#### 1.4.1 Domaine de la police du commerce

En ce qui concerne les activités de la PCC, il s'agit principalement de piloter et de gérer un certain nombre d'activités, dites réglementées, et pour lesquelles la loi impose un régime d'octroi d'autorisation ou de surveillance, propre à assurer le maintien de l'ordre public (tranquillité, sécurité, hygiène, moralité, et bonne foi en affaire) ainsi que la protection du consommateur. Le contrôle de l'Etat exercé par la PCC s'opère le plus souvent par la délivrance d'autorisations administratives, dans le respect des conditions imposées par les textes légaux fédéraux et cantonaux. Une des activités les plus visibles de la PCC est la délivrance des licences d'établissements (café-restaurant, hôtels, tea-room, discothèques, etc.) ainsi que la surveillance de ce secteur en collaboration avec certains services de l'Etat (SCAV, SDE, POLCANT) et les Communes. Les activités de la PCC concernent également les domaines liés à la prostitution, aux activités sportives à risque (guides, professeurs de sports de neige, canyoning, etc.), aux loteries et au commerce itinérant.

#### Outils informatiques actuels et couverture des activités métier :

Le logiciel PETALE, relatif aux missions et tâches de la PCC, s'est développé au fil du temps avec des travaux d'évolution et de maintenance significatifs. Ce logiciel fonctionne à la fois comme la base de données comprenant l'ensemble des établissements et entreprises soumis à autorisation de la PCC

(principalement les quelque 5'000 enseignes telles que restaurants, hôtels, bars, discothèques, etc.), mais également comme logiciel permettant la délivrance des autorisations propres aux activités susmentionnées et la facturation des émoluments y relatifs.

Toutefois, loin de constituer un workflow permettant l'automatisation de l'ensemble du processus de délivrance des autorisations de la PCC (phases de demande de licences, de réception des documents, d'examen, d'octroi des licences, de facturation des émoluments, de suivi par l'inspectorat et de suivi du contentieux), PETALE ne comprend pour l'heure que les phases d'octroi des licences et de facturation des émoluments.

De par l'obsolescence technique de l'outil PETALE, des évolutions du socle informatique de l'Etat (Registre centralisé des entreprises - RCEnt), développement de la cyberadministration et des prestations en ligne, entrée en fonction de SIF, etc.) ainsi que des besoins du service tant en termes métier que sous l'angle d'une rationalisation des processus de traitement des dossiers, il convient de procéder à une refonte intégrale du SI actuel de la PCC.

La volumétrie des dossiers au sein de l'unité PCC est la suivante :

Type	Description	Volumétrie
Utilisateurs <u>SPECo</u>	Juriste Gestionnaire de dossiers Inspecteur Comptabilité-Contentieux Transverse (Chef, secrétaire, apprenti/e)	12
Enseignes	Etablissement soumis à la LADB	4000-5000
	Emoluments perçus en 2016 en CHF	1'791'385.-
	Taxes perçues sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter en 2016 en CHF	5'515'306.-
Personnes	En lien avec les autorisations (LADB, LEAE, etc.) ou les certificats cantonaux d'aptitudes	25'000
Entreprises	En lien avec les autorisations	10'000
Factures (moyenne annuelle en nombre)	LADB – Délivrance, renouvellement, émoluments de surveillance de base (annuel), autorisations constatations, avertissements, décisions, contribution à la fondation des métiers de bouche, contribution à la lutte contre le travail illicite, rappels + intérêts moratoires, taxes d'exploitation (débit à l'emporter)	14'240
	LEAE - Professeurs de sports de neige, guides de montagne, vente aux enchères, crédit à la consommation, avertissements, décisions	415
	LVLLP - Autorisations, avertissements et décisions	160
	OIP - Avertissements	50
	LPROS – Avertissements, décisions	130
Documents	Les documents au format numérique (MS Office, PDF, bureautique)	25 Go
	Les documents au format papier stockés dans les armoires de classement	1.2 <u>mios</u> feuilles

#### *1.4.2 Logiciel actuel PETALE - description technique*

PETALE est une application qui a été développée depuis 2003 autour d'une base de données "entreprises" interfacée avec le Registre du commerce, avec celui de l'Office fédéral de la statistique (REE – Registre Fédéral des Entreprises et Etablissements) pour les données topiques et celles émanant des registres communaux des entreprises.

Les composants techniques de base soutenant la solution datent de 2003 et ne sont plus supportés et maintenus par les éditeurs (framework de développement). Par ailleurs, la solution n'est plus compatible avec les infrastructures matérielles et logicielles de la DSI et du marché. Aussi, compte tenu de son obsolescence, de la faible couverture fonctionnelle, son remplacement ne peut être évité.

### **1.5 Contenu et limites du projet**

Le projet SIRA couvre le périmètre suivant :

- Gestion des demandes d'autorisation et de renouvellement.
- Gestion des décisions.
- Gestion des annonces de salon de prostitution.
- Gestion des inspections.
- Gestion des examens.
- Gestion de la facturation et du contentieux.
- Gestion des cadres réglementaires (critères et avis de droit).
- Reporting.

En ce qui concerne les prestations en ligne (Cyberadministration), les prestations associées suivantes seront offertes via le portail de la Cyberadministration.

- Demande d'autorisation LEAE, etc. (particuliers, entreprises).
- Demande d'autorisation LADB (entreprises).
- Renouvellement (particuliers, entreprises).
- Annonce de changement d'exerçant (particuliers, entreprises).
- Annonce de salon de prostitution (particuliers).
- Demande de dispenses - formations GastroVaud (particuliers).
- Préavis pour ouverture d'établissement (communes).
- Dénonciations d'infractions. (communes, partenaires).

### **1.6 Etude d'alternatives de solutions**

L'option d'adapter la solution actuelle PETALE de la PCC aux nouveaux besoins n'a pas été retenue de par l'obsolescence de ses composants techniques et le peu d'adéquation aux besoins métiers (recommandations de l'UCA) quant au soutien des processus de la PCC.

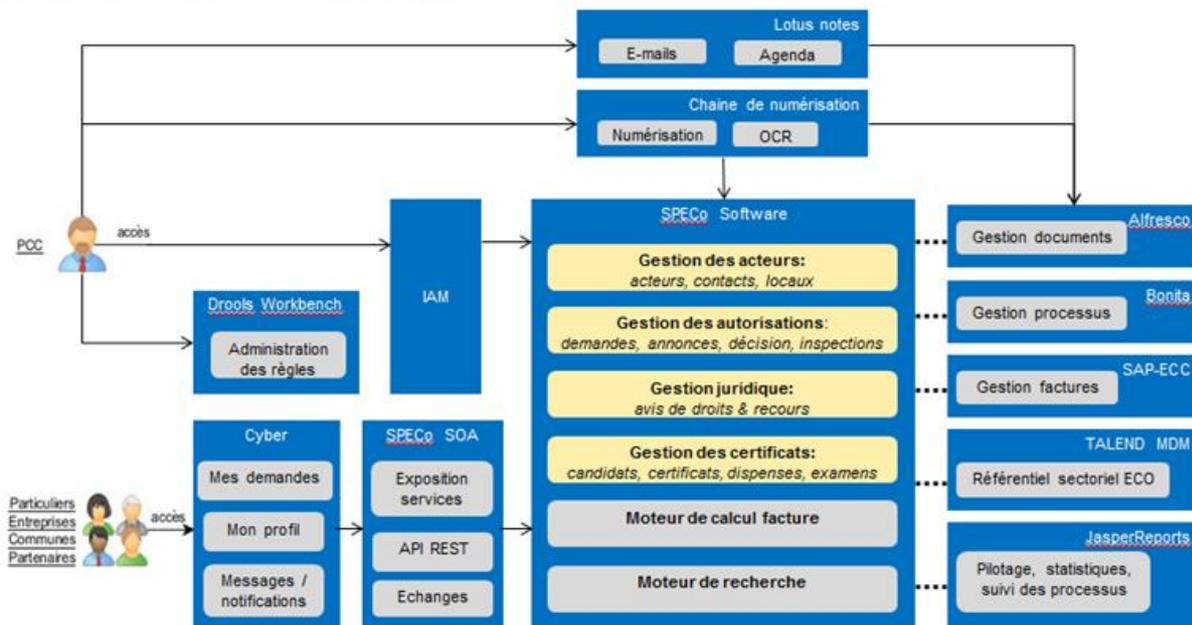
Dès lors, un appel d'offre public a été lancé en novembre 2015. Les soumissionnaires pouvaient présenter une offre comprenant du développement spécifique ou une intégration de progiciels. Le marché a été adjugé à la société Sopra-Stéria. La solution est décrite dans le chapitre ci-après.

## 1.7 Solution proposée

### 1.7.1 Solution métier PCC

La solution métier PCC, proposée par la Société SOPRA/Stéria, est une solution spécifique, respectant les standards et normes de la DSI, utilisant les composants du Socle des SI de l'ACV, et répondant aux besoins exprimés dans le cahier des charges.

L'architecture fonctionnelle est la suivante :



Au centre du système, se trouve le module " SPECo Software " qui est le cœur du système de gestion de la PCC : celui-ci couvre la gestion des acteurs, des autorisations et des certificats, la gestion juridique, le moteur de calcul des factures et le moteur de recherche (vers la base de données SPECo et Alfresco).

Autour de ce cœur gravitent d'autres systèmes qui permettent d'apporter des fonctionnalités complémentaires, comme :

- l'administration des règles métier pour l'utilisateur du SPECo (Drools Workbench)
- le canal d'accès et de communication dématérialisée avec la PCC : les demandes, les messages & notifications – intégration au portail sécurisé Cyber
- la gestion documentaire – composant du socle ACV (Alfresco)
- le moteur de workflow permettant le soutien aux processus PCC – composant du socle ACV (Bonita)
- le reporting - Composant du socle ACV (Jasper Reports)

Du point de vue de l'interface utilisateur, l'application est conçue de façon à s'adapter à la taille du terminal utilisé, soit en version bureau (PC) et en version terminaux mobiles notamment pour les inspecteurs et les juristes.

En matière d'échange d'information entre les SI, les solutions mettront en œuvre les technologies de "

services WEB".

Pour le contrôle d'accès, l'application utilisera le système IAM (composant du Socle SI ACV).

### 1.7.2 Intégration au système d'information de l'ACV

La solution métier sera intégrée ou utilisera les composants du système d'information de l'ACV, conformément à la stratégie de la DSI et selon le plan directeur cantonal des systèmes d'informations 2013-2018.

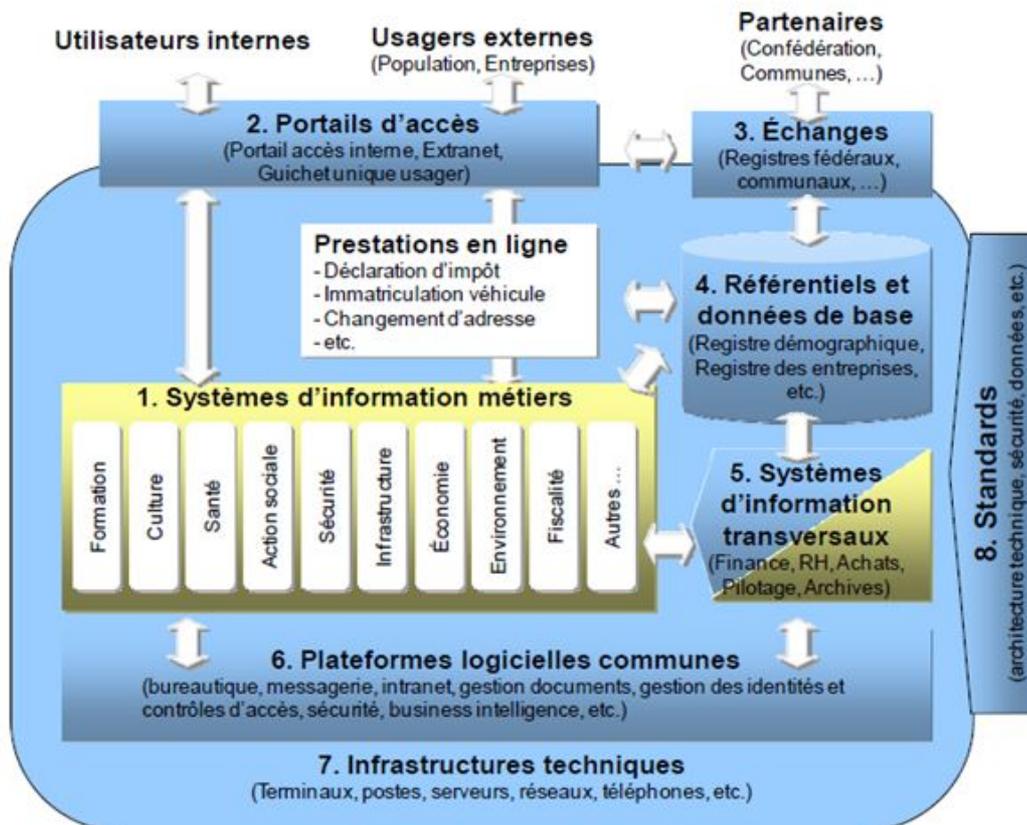


Fig. 1 – SI cible de l'ACV

#### – Cyberadministration

Les prestations en ligne seront développées conformément à l'architecture standard ainsi qu'aux normes définies par la DSI.

#### – Référentiel REGLIS-ECO

Le référentiel REGLIS-ECO, sectoriel pour le domaine Economie, sera interfacé à la solution. Il est alimenté par RCPers et RCEnt et sera utilisé comme base de référence pour le projet SIRA.

#### – Bus d'échange - ESB

Certains flux d'intégration, notamment les flux asynchrones concernant les annonces, des changements d'informations sur le profil utilisateur de la cyberadministration, ou l'annonce de changement /création de statut d'une demande transiteront par le bus d'échange ESB (composant du Socle ACV).

### 1.7.3 Prestations et ressources

La mise en œuvre du projet SIRA comprendra le développement de la solution spécifique (mandat forfaitaire) par la Société *Sopra Stéria*.

Le projet comprendra également des développements complémentaires et périphériques effectués par

des ressources en mode de contrat " location de service - LSE" qui œuvreront sous la responsabilité de la DSI, notamment pour les prestations en ligne de la Cyberadministration, les interfaces et intégration aux différentes briques du Socle ACV. Il n'y aura donc pas de coûts additionnels pour ces développements complémentaires.

## 1.8 Coûts de la solution

*Coûts d'investissement - Montants financiers totaux, en CHF*

Investissements	Renforts DSI		Renforts Métier		Logiciels et Applications	Matériel hors CI	Autres biens et services	Total hors CI	Matériel CI
	j+h	CHF	j+h	CHF					
Projet PCC - Licences					186'300			186'300	
Projet PCC - Mise en œuvre Solution					834'600			834'600	
Projet PCC - Intégration SI ACV – Reprise des données par le SPECo	231	274'400	312	99'800	399'000			773'200	
Qualité & tests					210'000			210'000	
Audit et contrôle Sécurité					58'400			58'400	
Infrastructure d'exploitation - Mise en œuvre et coûts pérennes durant le projet							399'000	399'000	9'800
Plateformes projet							82'200	82'200	
<b>Totaux bruts (I)</b>	231	274'400	312	99'800	1'688'300	0	481'200	2'543'700	9'800
<b>Recettes de tiers / subventions (II)</b>									
<b>Totaux nets (I-II)</b>	231	274'400	312	99'800	1'688'300	0	481'200	2'543'700	9'800

**Fig. 1 - Tableau des coûts complets d'investissement**

*Coûts de fonctionnement - Montants financiers à terme, en CHF/an*

Fonctionnement, hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement informatique			Coûts de fonction- nement métier	Recettes / gains	Total
	Matériels	Logiciels	Prestations			
Projet PCC - Licences		173'500				173'500
Projet PCC - Maintenance corrective			143'900			143'900
Qualité & tests			42'000			42'000
Audit et contrôle Sécurité			11'700			11'700
Coûts d'exploitation			240'100			240'100
<b>Total des nouvelles charges</b>	<b>0</b>	<b>173'500</b>	<b>437'700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>611'200</b>
Désengagement PETALE			174'400			174'400
<b>Total des anciennes charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174'400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174'400</b>
<b>Total des Charges supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD</b>	<b>0</b>	<b>173'500</b>	<b>263'300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>436'800</b>
Total des recettes supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD						
Gains structurels et financiers - projet SIRA (VAP)					265'300	265'300
Autres compensations proposées (projet SIRA – émoluments PCC) *					171'500	171'500
Total des autres gains et diminutions de charges nets pris en compte dans l'EMPD	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>436'800</b>	<b>436'800</b>
<b>Augmentation nette de charges, hors impacts RH internes</b>	<b>0</b>	<b>173'500</b>	<b>263'300</b>	<b>0</b>	<b>436'800</b>	<b>0</b>

**Fig. 2a - Tableau des coûts de fonctionnement, hors impacts sur les RH internes**

(\*) : Dans sa détermination du 13 janvier 2017 (jointe en annexe) concernant la problématique de la conformité aux articles 163, al. 2 de la Constitution cantonale ainsi que 6 et ss. de la Loi sur les finances, le Service juridique et législatif (SJL) – faisant application de la Directive DRUIDE n° 7.1.1 – a conclu que les explications fournies par le SPECo et la DSI sont bien de nature à justifier le caractère lié des dépenses prévues.

Cela étant, il est ici précisé que les coûts pérennes liés au fonctionnement de l'application SIRA – soit CHF 611'200.- moins l'économie réalisée de 174'400.- sur le désengagement de PETALE et les gains structurels et financiers de CHF 265'300.- (VAP) soit un solde de 171'500.- par an – pourront être supportés par le SPECo en application des articles 58a de la LADB, respectivement 20, alinéa 2 de la LEAE dont les teneurs sont les suivantes :

**Loi sur les auberges et débits de boisson (LADB)**

### **Art. 58a : Affectation de l'émolument ou de la taxe**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat peut prévoir l'affectation de tout ou partie des émoluments cantonaux ou de la taxe cantonale au développement ou à la maintenance des outils informatiques destinés à la gestion des autorisations.

### **Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE)**

#### **Art. 20 : Emoluments**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat fixe par voie réglementaire le tarif des émoluments destinés à couvrir les frais effectifs, liés au travail de l'administration occasionné par l'octroi, le renouvellement, le retrait et le refus d'autorisations.

<sup>2</sup>Il peut prévoir l'affectation de tout ou partie de ces émoluments au développement et à la maintenance des outils informatiques destinés à la gestion des autorisations.

Maintenance corrective : les prestations informatiques pérennes induites par les nouvelles solutions sont à ce stade en partie externalisées.

### **1.9 Justification de la demande de crédit**

Comme expliqué au chapitre 1.4, le système d'information de la PCC requiert une refonte intégrale au niveau de son progiciel actuel.

En résumé, cette refonte se justifie en regard des éléments d'appréciation suivants :

- a. Le progiciel PETALE est obsolète tant techniquement qu'en regard des évolutions majeures du socle informatique de l'Etat de Vaud (notamment la mise en œuvre du Registre Cantonal des entreprises) ;
- b. L'ouverture à la Cyberadministration : Service à orientation clients par excellence du fait de sa forte ouverture sur l'extérieur, le SPECo doit voir son système d'information bénéficier des avantages de la cyberadministration.
- c. La rationalisation des processus de travail interne et le déploiement progressif de la dématérialisation des supports papiers requièrent que les collaborateurs du service puissent disposer de solutions métiers offrant l'automatisation des processus (gestion de workflows).

### **1.10 Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits**

Cet objet d'investissement est inscrit dans les budgets et plan d'investissement 2017 – 2022. Il est référencé dans le SI comptable et financier sous le N° I000518.01.

La répartition temporelle indiquée dans le tableau ci-dessous sera adaptée lors des processus usuels de révision des TCA (tranches de crédit annuelles), en fonction de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

Les plannings des projets présentés et les délais indiqués seront ainsi ajustés aux TCA allouées dans le cadre de ce processus.

L'objectif est de réaliser le projet SIRA d'ici fin 2019. L'ouverture des prestations en ligne de la Cyberadministration dépendra des dates d'ouverture des espaces entreprises et particuliers.

La planification des engagements est la suivante pour 2018 et 2019. Elle dépend néanmoins de la date d'adoption de cet EMPD par les autorités.

Etapes	Calendrier	Coûts investissement
Initialisation & conception générale	2019	1'780'600
Réalisation & déploiement	2020	763'100
<b>Total</b>		<b>2'543'700</b>

**Fig. 3 – Calendrier de l'engagement des crédits**

## 2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

L'organisation, conforme aux normes et directives DSI, comprend :

### Un Comité de pilotage :

Le CoPil est composé de membres des directions du SPECo et de la DSI. Le CoPil est informé de l'avancement du projet en matière de délais, de qualité et de budget, et en ce qui concerne les risques et difficultés rencontrés. Il valide les propositions de la Direction du projet, la mandate sur des thèmes et actions particuliers en vue de l'atteinte des objectifs.

### Une Direction de projet :

La Direction de projet organise et s'assure de la bonne marche des projets (planification, distribution des missions, suivi, etc.) ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires (informatiques et métiers) selon le planning établi et les budgets prévus. En particulier, elle contrôle les prestations et les livrables des fournisseurs dans le respect des dispositions contractuelles.

### Un Comité de coordination informatique :

Il réunira les responsables des prestataires et ceux des entités DSI chargés de l'intégration et de l'utilisation des composants standards du Socle, ainsi que les spécialistes en matière d'architecture, de sécurité, du centre de compétences " Qualités et tests ", d'exploitation.

### Les Equipes de projet :

Deux Equipes de projet (SIECO et SIRA) seront constitués d'acteurs du SPECo et de la DSI ainsi que des prestataires de services.

Une analyse des risques permanente et la décision de mesures correctives sont un principe majeur de la conduite de ces projets.

## 3 CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

### 3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Cet objet d'investissement est inscrit dans les budgets et plan d'investissement 2017-2022 ; il y est référencé dans le SI comptable et financier sous le N° I000518.01. La répartition temporelle proposée dans le tableau ci-dessous sera adaptée lors des processus usuels de révision annuelle de TCA, en fonction de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

Dans sa détermination du 13 janvier 2017 (jointe en annexe) concernant la problématique de la conformité aux articles 163, al. 2 de la Constitution cantonale ainsi que 6 et ss. de la Loi sur les finances, le Service juridique et législatif (SJL) – faisant application de la Directive DRUIDE n° 7.1.1 – a conclu que les explications fournies par le SPECo et la DSI sont bien de nature à justifier le caractère lié des dépenses prévues.

Montants en CHF

Intitulé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Transformations immobilières : dépenses brutes						0
Transformations immobilières : recettes de tiers						0
<b>Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>						0
Informatique : dépenses brutes		1'780'600	763'100			2'543'700
Informatique : recettes de tiers						0
<b>Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat</b>		1'780'600	763'100			2'543'700
Investissement total : dépenses brutes		1'780'600	763'100			2'543'700
Investissement total : recettes de tiers						0
<b>Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat</b>	0	1'780'600	763'100	0	0	2'543'700

Fig. 4 - Tableau des coûts d'investissement, répartis annuellement sur la durée prévue

### 3.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré au financement du système d'information (SI) du SPECo de CHF 2'543'700.- sera amorti en 5 ans ce qui correspond à CHF 508'740.- arrondi à CHF 509'000.- par an dès 2019.

### 3.3 Charges d'intérêt

Pour le financement du système d'information (SI) du SPECo, la charge annuelle théorique d'intérêt pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel (selon directive du SAGEFI) de 4%, se monte à CHF 55'961.- ( $(2'543'700.- * 4\% * 0.55)/100$ ), arrondi à CHF 56'000.- dès 2019.

### 3.4 Conséquence sur l'effectif du personnel

- *Impacts temporaires liés aux projets, de type investissement :*

Investissements	Renforts DSI		Renforts Métier	
	j*h	CHF	j*h	CHF
Totaux nets	231	274'400	312	99'800
Dont parts sous CDD				

Extrait de la Fig. 1 Tableau des coûts d'investissement – Partie Renforts

Le renfort DSI comprend un architecte et un Responsable du système d'information sectoriel, à temps partiel sur la durée du projet. Le renfort Métier comprend :

- La reprise des données d'environ 5'000 licences actives LADB et LEAE (SIRA)

– 5'000 \* 30 minutes, soit environ 312 jours

- *Impacts pérennes liés au **fonctionnement** des solutions mises en œuvre dans le cadre de l'EMPD :*

<b>Fonctionnement</b>	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Total</b>
Personnel supplémentaire (ETP)						0
Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – charges salariales						0

**Fig. 7 Tableau récapitulatif des coûts RH de fonctionnement annuels prévus**

### **3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement**

Dans sa détermination du 13 janvier 2017 (jointe en annexe) concernant la problématique de la conformité aux articles 163, al. 2 de la Constitution cantonale ainsi que 6 et ss. de la Loi sur les finances, le Service juridique et législatif (SJL) – faisant application de la Directive DRUIDE n° 7.1.1 – a conclu que les explications fournies par le SPECo et la DSI sont bien de nature à justifier le caractère lié des dépenses prévues. Sur le plan juridique, la problématique de la compensation des frais de fonctionnement apparaît donc comme réglée. Pour le surplus, il est renvoyé ici au Chapitre 3.10 du présent EMPD.

Cela étant, il est ici précisé que les coûts pérennes liés au fonctionnement de l'application SIRA – soit CHF 611'200.- moins l'économie réalisée de CHF 174'400.- sur le désengagement de Pétale et les gains structurels et financiers (VAP) de CHF 265'300.-, soit un solde CHF 171'500.- par an, pourront être supportés par le SPECo en application des articles 58a de la LADB, respectivement 20, alinéa 2 de la LEAE.

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

*Montants en CHF*

<b>Intitulé</b>	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Total</b>
Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires		611'200	611'200	611'200	611'200	<b>2'444'800</b>
Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées		174'400	174'400	174'400	174'400	<b>697'600</b>
Revenus supplémentaires						<b>0</b>
Gains structurels et financiers (VAP)		265'300	265'300	265'300	265'300	<b>1'061'200</b>
Autres compensations proposées (émoluments PCC)		171'500	171'500	171'500	171'500	<b>686'000</b>
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Fig. 8 - Tableau des autres coûts de fonctionnement annuels prévus (hors RH, amortissements, intérêts et service de la dette)**

### 3.6 Conséquences sur les communes

Néant.

### 3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation

Néant.

### 3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le présent EMPD répond au point 3.5 du Programme de Législature 2017-2022, à savoir : " Poursuivre la simplification des processus administratifs et des formalités administratives ; la modernisation des pratiques de l'administration ; le réexamen de ses standards techniques." et à l'action en cours suivante :

- Poursuivre les efforts de simplification des processus administratifs et des formalités administratives, à la faveur notamment du déploiement de la cyberadministration et de la refonte complète du site internet de l'État.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit totalement dans le " Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2013-2018 " de la DSI et offre une réponse à l'action " 5.2.5 Déployer l'administration électronique et rationaliser les SI métier " de sa stratégie d'évolution du SI cantonal.

### 3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

### **3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD incidences**

L'application PETALE date de 2003. Son obsolescence technique en limite la maintenance corrective et en empêche toute évolution fonctionnelle. Bien qu'actuellement résolu par des solutions de contournement, des problèmes de synchronisation des données avec le registre des entreprises de la Confédération ont été découverts. Ils rendent l'intégrité des données traitées par le SPECo incertaine et occasionnent de nombreux doublons dans la saisie et le contrôle des données, avec les risques inhérents d'erreurs que cela présente.

L'incapacité, dans un futur proche, d'interfacer le progiciel PETALE avec le RCent constitue également un facteur bloquant, requérant le déploiement d'un nouveau système d'information à l'échelle du SPECo, et ce dans les meilleurs délais. Or, il est essentiel pour l'activité de l'Etat que, dans le domaine régalién de la PCC, l'application utilisée soit fiable à 100%.

Au vu de ce qui précède, les charges inhérentes au remplacement de l'application PETALE par un véritable progiciel permettant notamment la cyberadministration et l'interfaçage avec le SIF (SAP) doivent être considérées comme liées. Les montants requis reposent sur une analyse approfondie des besoins avec pour principe de se limiter à l'essentiel. Par ailleurs, certains des chiffres mentionnés dans le présent document résultent déjà de soumissions rentrées suite à l'appel d'offres. La dépense doit donc également être considérée comme liée quant à sa quotité. Enfin, au vu de l'obsolescence de l'outil actuel et des risques croissants de perte ou de corruption de données, il s'avère indispensable de réaliser ce projet sans attendre. La dépense est donc également liée quant au moment de son engagement.

A noter que, malgré le caractère lié des charges, le SPECo compensera les charges de fonctionnement du logiciel SIRA à hauteur de CHF 171'500.- par an, en prélevant ce montant sur les émoluments et la taxe cantonale perçus par l'unité de la Police cantonale du commerce, et ce conformément à l'article 58a de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB).

Le SJL a été consulté et a émis son préavis en date du 13 janvier 2017. Il reconnaît le caractère lié des dépenses sur le principe, la quotité et le moment.

### **3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)**

Néant.

### **3.12 Incidences informatiques**

S'agissant d'un projet à part informatique, les incidences de ce type font l'objet des paragraphes précédents de ce document.

### **3.13 RPT (conformité, mise en oeuvre, autres incidences)**

Néant.

### **3.14 Simplifications administratives incidences**

Ce projet va dans le sens de la démarche SIMPA (simplifications administratives) et répond à un des thèmes remis par le Chef du SPECo à la Chancellerie en novembre 2016 :

- Cyberadministration – rendre transactionnelle l'intégralité du processus de délivrance des autorisations émises par la Police cantonale du commerce.

### **3.15 Protection des données incidences**

Le SPECo veillera tout particulièrement à ce que le nouveau logiciel réponde à la loi sur la protection des données personnelles.

### 3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions et de leurs impacts, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

*Montant en CHF*

<b>Intitulé</b>	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>	<b>Total</b>
Personnel supplémentaire (ETP)							<b>0</b>
Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – charges salariales							<b>0</b>
Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires		611'200	611'200	611'200	611'200	611'200	<b>3'056'000</b>
Amortissement		509'000	509'000	509'000	509'000	509'000	<b>2'545'000</b>
Charge d'intérêt		56'000	56'000	56'000	56'000	56'000	<b>280'000</b>
Prise en charge du service de la dette							<b>0</b>
<b>Total augmentation des charges</b>		<b>1'176'200</b>	<b>1'176'200</b>	<b>1'176'200</b>	<b>1'176'200</b>	<b>1'176'200</b>	<b>5'881'000</b>
Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées		174'400	174'400	174'400	174'400	174'400	<b>872'000</b>
Gains structurels et financiers (VAP)		265'300	265'300	265'300	265'300	265'300	<b>1'326'500</b>
Autres compensations proposées (émoluments PCC)		171'500	171'500	171'500	171'500	171'500	<b>857'500</b>
<b>Total net</b>		<b>565'000</b>	<b>565'000</b>	<b>565'000</b>	<b>565'000</b>	<b>565'000</b>	<b>2'825'000</b>

**Fig. 9 - Tableau des coûts de fonctionnement annuels complets prévus**

## Abréviations

ACV	Administration cantonale vaudoise
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics
CCF	Contrôle cantonal des finances
CDD	Contrat à durée déterminée
CI	Crédit d'inventaire
CoPil	Comité de pilotage
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DEV	Association du Développement économique vaudois
DSI	Direction des systèmes d'information
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
ESB	Entreprise Service Bus - Bus d'entreprise
ETP	Equivalent temps plein
GastroVaud	Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
GC	Grand Conseil
IAM	Identity & Access Management – Gestion des identités et des accès
Innovaud	Association Innovaud
LADB	Loi du 26 mars 2002 sur les sur les auberges et les débits de boissons (RSV 935.31)
LADE	Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (RSV 900.05)
LEAE	Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (RSV 930.01)
LFin	Loi du 20 septembre 2005 sur les finances (RSV 610.11)
LPR	Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0)
LPros	Loi du 30 mars 2004 sur l'exercice de la prostitution (RSV 943.05)
LSE	Location de services externes
LSub	Loi du 22 février 2005 sur les subventions (RSV 610.15)
LVLLP	Loi relative à la mise en vigueur, dans le canton, de la loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et paris professionnels (RSV 935.53)
MDM	Master data management – Gestion des données de référence
OIP	Ordonnance fédérale du 11 décembre 1978 sur l'indication des prix (RSV 942.211)
OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
PCC	Police cantonale du commerce
PETALE	Projet des Entreprises et du Traitement des Autorisations et Licences d'Établissements
POLCANT	Police cantonale vaudoise
RCEnt	Registre cantonal des entreprises
RCPers	Registre cantonal des personnes
REE	Registre fédéral des entreprises et établissements
RH	Ressources humaines
SAMOA	Subsides à l'assurance maladie et obligations d'assurance
SAVI	Service de l'agriculture et de la viticulture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SELT	Service de l'économie, du logement et du tourisme
SERAC	Service des affaires culturelles
SI	Système d'information
SI ECO COM	Système d'information du SPECo
SIECO	Système Informatique Economie
SIF	Système d'information finances de l'Etat de Vaud
SIMPA	Simplifications administratives
SIRA	Système Informatique de Régulation des Activités réglementées
SJL	Service juridique et législatif
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
TCA	Tranche de crédit annuelle
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UE	Unité entreprises
UER	Unité économie régionale

#### **4 CONCLUSION**

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

**PROJET DE DÉCRET**  
**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de**  
**CHF 2'544'000.- destiné à financer le renouvellement du SI de la police**  
**cantonale du commerce.**

du 16 mai 2018

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 2'544'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer le SI de la PCC.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 2'544'000.- est destiné à financer le SI de la PCC.  
Il sera amorti en 5 ans.

**Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 mai 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*